



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Rouen, le 11 AVR. 2019

SERVICE INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL DES
AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES DE DÉFENSE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

n°2019-140

La Préfète
de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI
du département de la Seine-Maritime

Objet : Lutte contre le frelon asiatique en Seine-Maritime
P.J : prêt à insérer

La lutte contre le frelon asiatique fait l'objet, en Seine-Maritime, d'un plan d'action qui associe les services et organismes de lutte contre les nuisibles, les services de l'État et du Conseil départemental. Un protocole a été élaboré qui définit les conditions techniques et administratives dans lesquelles est organisée la destruction des nids de frelons asiatiques.

La déclinaison des mesures déjà annoncées dans ma circulaire du 8 janvier 2019 repose largement sur la mobilisation de la population invitée à prêter attention à la présence possible de nids de frelons à proximité des habitations et dans les parcs et jardins. À cet effet, j'ai préparé à votre intention un document « prêt à insérer » que vous pouvez librement utiliser afin d'alimenter la communication institutionnelle avec vos administrés (page internet, revue communale, etc.).

Vous trouverez ce document en annexe et je vous saurai gré d'en assurer la plus large diffusion possible auprès de vos administrés.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

La Préfète

Fabienne BUCCIO

Copie :

- Madame la sous-préfète du Havre
- Monsieur le sous-préfet de Dieppe
- Monsieur le Président de l'association des maires du département de Seine-Maritime

Prêt-à-insérer

Le frelon asiatique, ou « frelon à pattes jaunes » est reconnu comme espèce exotique envahissante depuis 2018. C'est un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française et la biodiversité en général. Le frelon asiatique n'est pas agressif, sauf s'il se sent attaqué ou si l'on s'approche de son nid. La piqûre accidentelle par un frelon est douloureuse, et peut être dangereuse pour les personnes allergiques, au même titre que toutes les piqûres de guêpes.

Au printemps, les nids de frelons asiatiques sont de petite taille, et se situent entre le sol et 6 m de hauteur maximum : sous un faitage de toiture, un plafond de garage, du mobilier ou un abri de jardin, dans une haie... C'est à cette période que le nid est plus facile à détruire, avant que la colonie n'essaime, en été, et installe son nid à la cime des arbres, à une grande hauteur !

Afin d'organiser la destruction des nids de frelons asiatiques, une plateforme, financée par les Conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure est chargée de recenser et centraliser l'ensemble des demandes de destruction des nids de frelons. Elle apporte une expertise pour l'identification du frelon, et oriente le demandeur vers des professionnels référencés, certifiés pour l'utilisation des produits biocides, engagés à utiliser des méthodes et des produits sans danger pour l'environnement.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques :

- Appelez la plateforme de lutte contre le frelon asiatique, au : 02 77 64 57 76**
- ou consultez le site Internet de cette plateforme à l'adresse suivante : <http://www.frelonasiatique76.fr/>**